



CPE *la Clé
des Champs inc.*

POLITIQUE D'ALLAITEMENT

Adoptée par le conseil d'administration le 27 juin 2018

385, rue Saint Zéphirin
La Tuque (Qc) G9X 1X7
Sans frais : 1 888 637-6470
Téléphone : 819 523-7322
Télécopieur : 819 523-6001
direction@cpecledeschamps.com

PRÉSENTATION

Le CPE la Clé des Champs considère que l'allaitement est, pour une femme, la façon la plus saine de nourrir son bébé et reconnaît les avantages importants, connus à ce jour, que cela comporte pour la mère et l'enfant. *L'Organisation mondiale de la santé* et la *Société canadienne de pédiatrie* recommandent aux mères d'allaiter leur enfant jusqu'à l'âge de deux ans.

L'allaitement maternel ou l'alimentation au lait industriel pour nourrisson demeure le choix du parent. Le personnel éducateur n'exercera pas de discrimination envers une femme à cause du choix qu'elle a fait pour l'alimentation de son enfant et la soutiendra dans son choix, quel qu'il soit.

■ BUT

Dans le souci du bien-être de l'enfant et dans la poursuite de ce but commun, en collaboration avec les parents. Nous souhaitons aider les mères désireuses de poursuivre l'allaitement de leur enfant lors de son entrée au CPE.

■ DIFFUSION DE LA POLITIQUE D'ALLAITEMENT

Cette politique sera communiquée à toute éducatrice travaillant en pouponnière. Tout le personnel recevra un exemplaire de cette politique.

La politique sera présentée à tout nouvel employé éducateur dès sa prise de fonction.

La politique sera affichée à la pouponnière, et présentée aux mères qui intègrent leur enfant à la pouponnière lors de la signature du contrat de fréquentation de l'enfant. Celle-ci sera annexée à la fiche personnelle de l'enfant.

■ FORMATION DU PERSONNEL

Une formation/sensibilisation à l'allaitement, pour le personnel éducateur, a eu lieu en réunion d'équipe le 26 octobre 2010.

Un protocole sur la manipulation du lait maternel au biberon, suivant les recommandations du Guide de prévention des infections en service de garde à l'enfance, est à la disposition du personnel travaillant en pouponnière.

■ ACCUEIL DES FAMILLES ALLAITANTES

L'allaitement sera considéré comme la façon normale de nourrir les bébés et les jeunes enfants.

La mère désireuse de poursuivre l'allaitement de son enfant au CPE pourra nous en informer en remplissant la section allaitement dans la fiche d'intégration pour les poupons. Les mères pourront allaiter leur bébé dans un endroit désigné à cette fin, confortable et favorisant l'intimité de la mère et de l'enfant